

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 93 (1984)
Heft: 7

Rubrik: Pour et contre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Prendre» une maladie

P R O

**Albert, 52 ans,
fonctionnaire communal**

Je paie, donc je suis... en droit d'exiger un petit congé-maladie de temps en temps. Il y en a assez qui ne s'en privent pas. Pourquoi pas moi. Pas trop souvent, d'accord. Parce que le patron se méfierait. J'ai quand même l'apparence d'un homme en bonne santé. Alors le chef de bureau et les collègues pourraient la trouver saumâtre si je disparaissais trop régulièrement pour raisons de santé.

Avec tout ce qu'on me retient sur mon salaire comme cotisations d'assurances vieillesse, invalidité, chômage, maladie, accidents, plus les impôts qui, paraît-il, servent aussi en partie à couvrir les dépenses de la santé, moi je pense que je peux en récupérer un bout. Je me porte malade un ou deux jours; comme cela il ne me faut pas de certificat médical. Mais si je veux plus, je profite d'une bonne crève pour aller chez mon toubib et j'obtiens facilement un papier pour une dizaine de jours. La dernière fois, j'ai pu aller bricoler à mon chalet.

L'explosion des coûts de la santé? C'est en tout cas pas moi qui les provoque. Je n'ai jamais été gravement malade, ni hospitalisé. Mais je connais des types qui exagèrent. Ils sont presque en permanence à l'assurance, pour n'importe quel bobo. C'est fréquent sur les chantiers.

C O N T R A

**Fabienne, 25 ans,
secrétaire de direction**

Pour moi, la santé avant tout. Je ne vois pas pourquoi je me ferais une réputation de malade chronique pour bénéficier de quelques petits congés supplémentaires alors que toute ma vie démontre que je fais en sorte de ne pas être malade. Pour être bien dans sa peau, il faut commencer par prendre soin de soi et non prendre des congés-maladie.

Bien sûr, je cotise à toutes les assurances nécessaires. Mais c'est autant par esprit de solidarité que pour moi. Il y a des gens qui abusent, sans doute; mais il y a beaucoup de personnes aussi qui sont atteintes par des coups du sort, des accidents ou des maladies inévitables. Celles-là ont besoin des assurances, donc de mes cotisations. D'ailleurs, on ne sait jamais ce que l'avenir me réserve.

C'est pourquoi, plutôt que de me dire que je pourrais récupérer mes cotisations par des congés-maladie tout de suite, je me bats pour améliorer les conditions de travail, ménager l'environnement et

favoriser la prévention des maladies. Pratiquer le sport, faire attention à sa nourriture, vivre sainement et dormir suffisamment: ça a l'air de radotages. Mais c'est la meilleure solution pour éviter d'être malade, donc réduire le nombre de cas pris en charge par les assurances et en définitive contribuer à réduire l'explosion des coûts de la santé.

C'est vrai, j'ai un certain droit subjectif aux prestations des assurances. Mais si tout le monde exerce ce droit en prenant des congés-maladie à tort et à travers, en allant consulter les médecins et en exigeant une ordonnance pour la pharmacie, jamais on enrainera le processus de renchérissement des coûts de la santé.

Chaque individu est lui-même responsable en premier lieu du maintien de sa santé. Une aide collective et des prestations du secteur public ne doivent être fournies que pour les vicissitudes de la vie qu'il ne parvient pas à maîtriser lui-même.

C'est pourquoi je prétends que je n'ai pas un droit objectif à tirer des prestations des assurances, bien que j'y cotise, puisque je peux me maintenir en bonne santé.

Les primes et les tarifs, avec la franchise et la participation aux frais, doivent être conçus de telle sorte que les abus deviennent impossibles. □

